

OISEAUX



Le Busard cendré

Un rapace menacé dépendant des pratiques agricoles et de ses protecteurs...

Migrateur trans-saharien de quelques centaines de grammes, le Busard cendré est un des rapaces les plus élégants de France. Sa présence dans notre pays s'étale du mois d'avril à début septembre. Le mâle est gris cendré avec la pointe des ailes noire, la femelle brune pour mieux se confondre à la végétation.

Comme tous les busards, il niche au sol. Jusque dans les années 70, il occupait essentiellement des milieux naturels, mais avec l'assèchement des zones humides et la fermeture des landes, il s'est reporté de façon massive sur les milieux agricoles et notamment les plaines céréalières.

Malheureusement, les nichées de busards sont fortement menacées par les travaux agricoles. De ce fait, les associations se mobilisent depuis plus de 30 ans pour la protection de ce rapace et les actions s'articulent autour de la collaboration avec les agriculteurs afin de préserver les nichées.

Des actions sont menées également pour maintenir la qualité de l'habitat et de ses ressources et pour réserver des milieux sécurisés (friches, zones humides) pour sa nidification.

Grand consommateur de campagnols, lézards, sauterelles et petits passereaux, il est un allié de l'agriculteur.

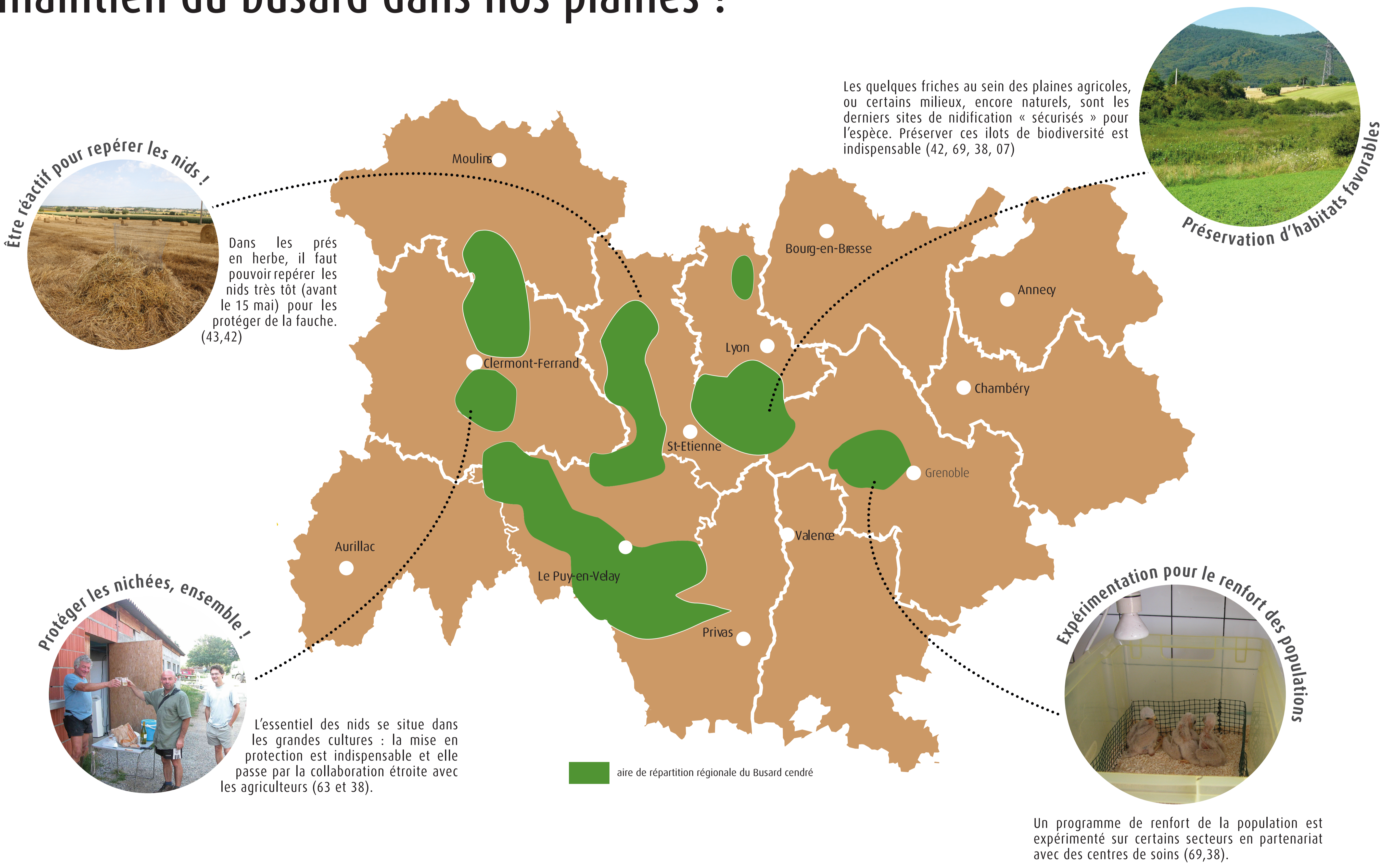
Avec près de 4 000 couples, la France abrite une des populations les plus importantes d'Europe. La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite près de 20% de la population française recensée et protégée.

le saviez-vous ?
Si les actions de protection actuelles cessaient, l'espèce disparaîtrait probablement en moins de 20 ans de France.



Juveniles de busard cendré au sol

Une collaboration étroite au niveau régional avec les agriculteurs pour le maintien du busard dans nos plaines !



Des milieux favorables aux busards et aux hommes



Femelle transportant une proie

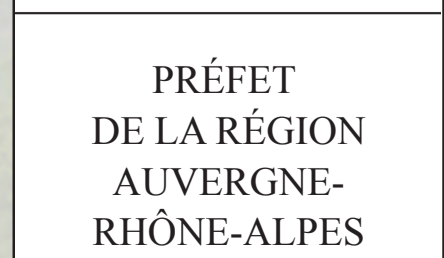
La restauration et préservation des milieux naturels mais aussi des friches au sein des plaines agricoles est une condition à la survie des busards et plus globalement, de la biodiversité.

De même, un travail sur la ressource alimentaire est à mener, notamment sur la gestion des bandes enherbées et des chemins.

Parallèlement, il faut poursuivre les actions de sauvetage et de suivi, qui chaque année permettent à plus de 300 jeunes de s'envoler d'Auvergne-Rhône-Alpes, et évaluer la pertinence des actions menées. Dans ce cadre, les centres de soins sont également sollicités pour l'élevage des jeunes quand les moyens de protection des nichées ont échoué. Ces centres de sauvegardes sont également mobilisés pour des expériences de consolidation des populations sur des secteurs où celles-ci sont en déclin.

Enfin, l'ensemble de ces actions n'est possible qu'avec la participation des acteurs locaux. Leur contribution, à la préservation de ce rapace pourrait être valorisée au sein de leur activité et fournir un certain « label » à leur production.

Ne laissons pas disparaître cette espèce emblématique de nos campagnes !



rédauteurs : Clément ROLLANT (LPO Auvergne), Patrice FRANCO (LPO Rhône)
crédits photo/éditeurs : G. BROUARD, G. FAUVET, P. FRANCO, A. LEROUX, C. PACTEAU, C. ROLLANT
conception graphique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Mission communication - sept. 2017

